

# Communiqué phytosanitaire

n° 36 du 6 décembre 2022

## SOMMAIRE

### *Arboriculture et viticulture*

- Analyses de sol

### *Viticulture*

- Arrachage et élimination des ceps
- Mesures préventives contre les maladies du bois
- Filets oiseaux
- Analyses des vins, plate-forme résidus de produits phytosanitaires

## ARBORICULTURE ET VITICULTURE

### ANALYSES DE SOL

Pensez à vérifier la validité de vos analyses de sol. Celles-ci doivent être renouvelées à intervalles de max. 10 ans dans le cadre des PER ou du Certificat Vitiswiss. Les analyses réalisées avant l'automne **2012** doivent donc être renouvelées. Les prélèvements peuvent être réalisés dès l'arrêt de croissance de la culture et durant toute la période du repos végétatif.

**L'analyse de base** doit être faite préalablement à chaque défoncement (reconstitution ou création de vigne). Elle sert à déterminer la fumure de fond, le choix du porte-greffe, etc.

**L'analyse périodique** renseigne sur la fertilité des parcelles en production. Elle doit être renouvelée au moins tous les 10 ans, voire tous les 4 à 6 ans en cas de déséquilibre constaté, de carences ou d'autres troubles de la nutrition.

**Pour effectuer le prélèvement de terre**, le Service de l'agriculture met des tarières à disposition des arboriculteurs/viticulteurs qui en font la demande. Nous fournissons également la notice de prélèvement et les sachets.

**Les laboratoires d'analyses reconnus** pour les analyses liées aux PER sont les suivants :

- Sol Conseil, Gland
- Labor Ins AG Kerzers, Kerzers
- Hepia Genève, Jussy
- LBBZ Arenenberg, Salenstein
- Ibu - Labor für Boden- und Umweltanalytik, Thun

## VITICULTURE

---

### ARRACHAGE ET ÉLIMINATION DES CEPS

Dans les parcelles qui seront reconstituées en 2023, l'arrachage des ceps doit être fait correctement, en prenant soin d'éliminer minutieusement les racines des ceps et tout autre débris ligneux présent dans le sol afin de limiter les risques de développement de pourridié. Les ceps arrachés doivent être éliminés (broyage et compostage) ou stockés au sec, de préférence à l'extérieur du vignoble, afin de ne pas favoriser les maladies du bois (esca, eutypiose). Pour les demandes de dérogation pour les feux en plein air, le document est téléchargeable sur le site Internet : [www.vs.ch / SEN / Déchets / Filières d'élimination des déchets / Dérogation feux en plein air](http://www.vs.ch/SEN/Déchets/Filières_d'élimination_des_déchets/Dérogation_feux_en_plein_air)

Les ceps doivent également être arrachés dans les parcelles viticoles abandonnées.

### MESURES PRÉVENTIVES CONTRE LES MALADIES DU BOIS

Le développement des maladies du bois (Eutypiose et ESCA) est influencé par les plaies de taille annuelles qui laissent à la vigne du bois mort. Pour réduire les espaces favorables aux champignons pathogènes à l'intérieur des ceps, il est recommandé d'effectuer une taille soignée qui consiste à assurer un flux de sève continu où les plaies sont orientées du même côté (taille Guyot-Poussard) et à laisser un chicot long (minimum 2x le diamètre du tronc de 2 ans).

### FILETS DE PROTECTION CONTRE LES OISEAUX

Les filets de protection contre les oiseaux doivent être évacués de la parcelle. Laissés dans la parcelle ou en bordure de celle-ci, ils constituent potentiellement un piège pour les petits mammifères et les oiseaux.

### PLATE-FORME RÉSIDUS DE PRODUITS PHYTOSANITAIRES

VITISWISS, en collaboration avec des partenaires institutionnels et professionnels, a décidé de mettre en place une plate-forme pour le monitoring des résidus phytosanitaires dans les vins suisses. Cette plate-forme poursuit les objectifs suivants :

- Permettre aux producteurs d'assurer la qualité de leurs vins en termes de résidus phytosanitaires d'une manière fiable et efficace
- Contribuer, par des résultats analytiques, à la recherche de solutions permettant de limiter la présence des résidus phytosanitaires dans les vins suisses
- Mettre en place un observatoire pour les résidus phytosanitaires dans les vins suisses afin de disposer d'informations crédibles et pertinentes

Par conséquent, la plate-forme mise en place par VITISWISS consiste en une procédure d'analyse des vins centralisée et uniformisée afin de réduire les frais d'analyses pour les producteurs et garantir une comparabilité entre les résultats. Cette procédure d'analyse est accessible pour les producteurs en Suisse dès à présent :

[www.swisswine.ch/fr/professionnels/plate-forme-residus-de-produits-phytosanitaires](http://www.swisswine.ch/fr/professionnels/plate-forme-residus-de-produits-phytosanitaires)

Service cantonal de l'agriculture